



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 15/04/2014

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS
M. PAILLET
Mme GLISE
M. MOREAU

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. HINDERSCHID (CGT)
Mme DENAUX (CGT)

1) Budget prévisionnel 2014 :

Suite au vote défavorable unanime sur le budget départemental par l'ensemble des organisations syndicales lors du précédent CTL, la Direction avait l'obligation de représenter le budget en CTL.

Sachant que la Direction n'a pas modifié son budget, nous avons renouvelé les mêmes critiques. Nous considérons ce budget comme très insuffisant, et la baisse de 7% nous fait craindre des restrictions fortes sur nos moyens qui de fait perturberont le bon fonctionnement de nos services.

Nous avons appris à la Direction que la limitation à 2 ou 3 envois par semaine des sacs (entre les structures et la Direction) est un vrai problème pour l'envoi des factures des collectivités locales à mettre sous pli et à affranchir par la Direction. La Direction s'est engagée à faire une enquête auprès des chefs de poste et mettre en place un système permettant l'affranchissement et l'envoi des factures des collectivités locales dans un délai convenable.

Nous avons insisté sur le manque d'équipement de qualité en terme de photocopieurs et de scanners pour de nombreux services. La Direction nous répond qu'elle est consciente des manques en la matière sur les « petites unités ». Elle espère que le nouveau marché national de solutions d'impression qui devrait être déployé avant la fin de l'année permettra de doter correctement ces unités à des coûts limités.

L'ensemble des Organisations Syndicales présentes a voté contre ce budget.

2) Le plan local de formation 2014 :

La Direction nous a présenté le plan local de formation 2014.

Il est à noter qu'en 2014, des formations « gestion des situations conflictuelles » spécifiques aux agents travaillant dans la sphère du contrôle fiscal seront mises en place (formations découlant du plan national de formation).

Nous regrettons que certaines formations arrivent tardivement, c'est le cas notamment de la récente formation destinée aux agents des SIE « gestion des rejets des téléprocédures ».

A travers la mise en place d'un Comité départemental des formations à partir de cette année, le Directeur nous indique l'importance qu'il accorde à la formation et tient notamment à suivre les agents qui n'ont pas suivi de formations depuis plusieurs années.

Nous constatons qu'en raison des contraintes en terme d'effectifs, les agents ne s'inscrivent malheureusement pas toujours à des formations qui leur seraient utiles.

Vote sur le Plan Local de Formation : Abstention (FO et CGT)

3) Questions diverses :

- Nous nous sommes interrogés sur les termes stricts employés dans le mél du 14/04 aux agents du département, relatif au délai de 48 heures de transmission des arrêts de travail à l'Administration. M. Paillet nous précise qu'en règle général, il n'y a pas de problème particulier dans le département, et que ce rappel est une directive de la Direction Générale. Il précise qu'en local la Direction saura faire preuve de souplesse au cas par cas.
- Projet de mouvement de mutation nationale des agents de catégorie C : nous nous sommes inquiétés que le projet de mouvement publié le 14/04, ne prévoit qu'à priori que 3 renforts (6 départs, 9 arrivées), eu égard au fort déficit d'emplois dans le département. Nous espérons que le mouvement des B sera beaucoup plus conséquent. Face à ce constat, même s'il n'a pas voulu faire de commentaires, le Directeur nous a assuré qu'il serait insistant auprès de la Direction Générale.
- Dans le cadre du schéma départemental pluriannuel sur l'évolution de nos structures, le Directeur doit présenter à la Direction Générale son diagnostic du département avant l'été. Ce schéma qui devait être présenté initialement au cours du second semestre 2014 et mis en place à partir de 2015, est reporté pour mise en application qu'à compter de 2016.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Marie-Thérèse Félisio.

 à vos côtés,
 de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____,	le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt